

6 octobre 2004

Le six octobre deux mil quatre le conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de Monsieur Raymond BORDERON - Maire .

Présents : R BORDERON - J. P. CREPINSEK - Y. F. ALLARY - J. L. PHELIPPEAU - J. B. COURREAU - M. J. HOCQUET - J. A. FERRET - J. G. JOSEPH .

Absents : M. B. BOUCHET - J. J. NAZIERE - J. H. ROSENIGNOI

Madame Marie-Claire CREPINSEK a été élue secrétaire .

MODIFICATION DES STATUTS
DE LA COMMAUTE DE COMMUNES HORTE ET LAVALETTE

Monsieur Le maire informe l'assemblée que lors de la réunion du conseil communautaire en date du 21 avril 2004, les statuts de la Communauté de Communes ont été modifiés.

Ces modifications font suite à une demande du Pays Horte et Tardoire qui souhaite lancer une Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (O.P.A.H)

L'article 5 des statuts de la Communauté de Communes est modifié afin d'insérer dans le bloc Compétence « Politique du logement et du cadre de vie » la compétence d'assurer ou de concourir à la réalisation des études PLH, OPAH, ORAC ...

Monsieur Le Maire donne lecture des statuts modifiés et demande aux membres du conseil municipal de valider ces modifications.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité approuve les modifications telles que présentées et annexées à la présente.

ORDRE DU JOUR : Enquête plan d'épandage agricole des boues de la station d'épuration Sté ROUSSELOT SA

Monsieur Le Maire rappelle que l'enquête publique présentée par la Sté ROUSSELOT SA en vue d'être autorisée à procéder à l'épandage agricole des boues produites par la station d'épuration implantée sans son usine de fabrication de gélatine sise rue St Michel à Angoulême, est en cours du **15 septembre 2004 au 15 octobre 2004**.

A ce jour, aucune observation n'a été enregistrée en mairie.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, émet un avis favorable.

15.10.2004



15.10.2004

ORDRE DU JOUR : Enquête CESAR SAS carrières grès ferrugineux à PUYRENIER

L'enquête présentée par CESAR SAS en vue d'obtenir le renouvellement d'autorisation d'exploiter deux carrières à ciel ouvert de grès ferrugineux ainsi qu'un regroupement avec autorisation en cours sur le territoire de la commune de PUYRENIER lieux dits « Les Bailles et « Matassias » est en cours du 16 septembre 2004 au 21 octobre 2004 à la mairie de PUYRENIER.

Monsieur Le Maire demande au conseil municipal de formuler leur avis.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, émet un avis favorable.

ORDRE DU JOUR : contrat d'assurance groupe/risques statutaires

Monsieur Le Maire donne lecture de la lettre du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Charente en date du 20 septembre 2004 l'informant que, suite à la résiliation à titre conservatoire par la compagnie MALAKOFF à compter du 31 décembre 2004 du contrat groupe « Risques Statutaires » auquel nous adhérons, les nouvelles propositions ci-après ont été faites pour renouveler ledit contrat :

- majoration des taux de cotisations de 80 %
- nouvelles conditions générales et particulières ayant pour conséquence une prise en charge plus restrictives des risques.

Ces nouvelles propositions n'ont pas été acceptées par le Conseil d'Administration du Centre de Gestion qui, lors de sa réunion du 14 septembre dernier, a décidé de recourir à la procédure de mise en concurrence pour l'attribution d'un nouveau contrat groupe à compter du 1^{er} janvier 2005.

Il nous est proposé de prendre une délibération autorisant le Président du Centre de Gestion à effectuer cette procédure de mise en concurrence et à signer le futur contrat en notre nom.

Monsieur Le Maire précise que cette délibération ne constitue pas un engagement définitif, la collectivité ayant toujours la possibilité de ne pas signer l'avenant d'adhésion au contrat si les conditions obtenues par le Centre de Gestion, à l'issue de la consultation, n'étaient pas jugées satisfaisantes.

Monsieur Le Maire demande au conseil :

- de se prononcer sur la proposition du Centre de Gestion :
- de l'habiliter à signer l'avenant au contrat groupe à intervenir, si les conditions obtenues par le Centre de Gestion à l'issue de la consultation sont jugées suffisantes.

Après en avoir délibéré le conseil municipal, à l'unanimité accepte les propositions ci-dessous.

ORDRE DU JOUR : renouvellement du contrat à durée déterminée de l'agent d'entretien.

Monsieur Le maire informe l'assemblée que le contrat à durée déterminée de l'agent d'entretien arrive à échéance le 6 novembre 2004 et propose de le renouveler pour deux ans.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité en prend note et autorise Monsieur Le Maire à signer le contrat du 7 novembre 2004 au 6 novembre 2006 de Bruno BERGER – 16 heures par semaine.

P.J CDD

JS. 10. 2004



JS. 10. 2004



JS. 10. 2004

Questions diverses

Le Maire informe qu'il a eu un contrôle du Service Prévention de l'ourmeu Vietrain le 20.09.2004 à 10h.30 du Centre de Gestion, pour l'évaluation des risques professionnels - De nombreuses normes sont à appliquer.

Un compte rendu sera adressé à la commune mais dans un premier temps le Maire propose d'acheter les chaussures de sécurité - Tous d'accord.

- Voies : 2^e passage et élagage des Voies Communales

Le Conseil décide de faire effectuer un deuxième passage à l'entière Dubois et d'élaguer les V. Communales - Une entente sera intervenue.

Ont signé les membres présents -

